

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE - DDEN

EXERCICE 2025

Annexe aux comptes annuels comprenant le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2025, dont le total est de : **786 375.56 Euros**

et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de : **23 233.77 Euros**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des états financiers annuels.

Ils ont été établis le 2 avril 2026 et soumis le 6 mai 2026 au contrôle des Vérificateurs aux comptes désignés.

A - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

1 - GENERALITES

Les états financiers ci-joints ont été établis dans le respect des conventions comptables généralement reconnues :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et selon le principe de prudence.

Les charges comptabilisées représentent les dépenses engagées durant l'exercice 2025 par la Fédération des DDEN, indépendamment des dates de factures et de celles de leur règlement.

Il a été comptabilisé une provision pour congés à payer au personnel au 31/12/2025, d'un montant, cotisations sociales comprises, de 2 519,78 €.

Les produits sont rattachés à l'exercice dans les conditions suivantes:

- Abonnements et cotisations : ils sont comptabilisés en fonction de la période concernée.
- Subventions : La rubrique « Subventions et Dons » ne comporte que le versement du Partenaire CASDEN, la subvention antérieurement attribuée par le Ministère de l'Éducation Nationale n'ayant toujours pas été reconduite.

2 - VALEURS IMMOBILISEES

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition, à l'exclusion de toute réévaluation.

A titre dérogatoire, compte tenu de leur nature et non soumis à dépréciation, ainsi que de leur valeur vénale estimée, les locaux du siège sis au 124, rue La Fayette 75010 PARIS ne font pas l'objet d'un amortissement pour dépréciation.

Une acquisition de matériel pour 2 159.42 € et aucune cession ont été enregistrées en 2025.

Les durées prévisibles d'utilisation des autres immobilisations sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Agencements et installations | 10 ans |
| - Mobilier Matériel de Bureau | 5 à 10 ans |

Ces amortissements ont été calculés sur une durée prévisible d'utilisation, selon une méthode linéaire ou dégressive.

3 - CREANCES et DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale ; aucune provision n'a été jugée nécessaire.

4 - PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les produits se composent essentiellement de cotisations et d'abonnements perçus des Unions Départementales, ainsi que de rétrocessions de matériel et de documentation..

B - NOTES SUR LE BILAN

1- CAPITAUX PROPRES

Le poste " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES " comprend le patrimoine associatif et les excédents antérieurs à 1992. A fin 2025, il a été prélevé sur ce poste le montant nécessaire à la constitution de la dotation statutaire et réglementaire (voir ci-après).

Le poste " REPORT à NOUVEAU" représente les résultats comptables des exercices 1993 à 2024 et a varié en 2025 du montant de l'affectation par le Congrès du résultat déficitaire de 2024.

En conformité avec l'article 12 des statuts de la Fédération des D.D.E.N., il a été constitué une dotation réglementaire de 200 069.77 Euros, par prélèvement sur le " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES ".

Celle-ci se compose de:

- | | | |
|---|---|---------------|
| - | une somme de 152 Euros. | 152 Euros |
| - | La valeur comptable « des locaux nécessaires au but recherché par la Fédération des D.D.E.N.» | 198 184 Euros |
| - | “ le dixième annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Fédération” | 1 734 Euros |

2 - CREANCES

Ce poste représente notamment :

- à hauteur de 865.00 le crédit de TVA à récupérer :

Les abonnements à la revue entrent dans le champ d'application de la TVA, au taux réduit de 2.10%, lequel résulte de l'agrément obtenu de la Commission paritaire des publications et agences de presse, renouvelé jusqu'au 31 juillet 2025 ; cette taxation à la TVA permet en conséquence le remboursement de celle déductible, acquittée sur les coûts de fabrication et de diffusion de la revue.

3 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé essentiellement de titres d'OPCVM monétaires de capitalisation, pouvant assurer si nécessaire une liquidité immédiate des fonds placés. Il a varié, par suite du rachat en 2025 de 385 titres, ayant généré un gain de 1 772.78 €.

Par nature, en date du 31/12/2025, ces titres sont les suivants:

3 114.8860 BNPP SUST.ENH.BD: d'une valeur liquidative au 31/12/2025 de	338 993.04 Euros
2 735 parts sociales CASDEN pour	23 247.50 Euros
Soit au total	362 240.54 Euros

Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition de **339 096.94 Euros.**

La plus value latente sur ce portefeuille-titres s'élève ainsi à **23 143.60 Euros.**

4 - DETTES

Ce poste comprend notamment :

- à hauteur de 15 514.25 Euros des factures de l'imprimeur de la revue et de son routage non parvenues liées à la revue, réglées en janvier 2026,
- à hauteur de 8 929.11 Euros des cotisations sociales, soit celles de novembre et de décembre 2025 à échoir début 2026.

Aucune cotisation ni abonnement n'ont été comptabilisés d'avance à fin 2025.
Les dettes sont toutes à échéance à moins d'un an.

C - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Fédération a perçu en 2025 :

- un dégrèvement d'impôts locaux pour 3 794.00 €
- des dommages et intérêts suite à un contentieux gagné pour 2 000.00 €.

D – AUTRES NOTES

6 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

A fin 2025, la Fédération Nationale des DDEN n'a contracté aucun engagement financier et aucun contentieux en cours n'est susceptible de mettre en cause son patrimoine associatif.